

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 9 DÉCEMBRE 2021, À 19 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

| | | |
|------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| <u>Sont présents :</u> | Monsieur Simon Deschênes, Maire | |
| | Madame Ariane Lévesque | conseillère district n° 2 |
| | Monsieur Simon Pelletier | conseiller district n° 4 |
| | Monsieur Richard Bujold | conseiller district n° 5 |
| | Monsieur Jacques Létourneau | conseiller district n° 6 |
| <u>Sont absents :</u> | Myriam Belley | conseillère district n° 1 |
| | Simon Lemieux | conseiller district n° 3 |
| <u>Sont aussi présents :</u> | Monsieur Martin Richard | directeur général |
| | Madame Josée Latour | trésorière |
| | Me Sylvie Lepage | greffière |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

21-12-352

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

2.- Présentation du budget par le maire

Le maire s'adresse aux citoyens relativement au budget 2022.

21-12-353

3.- Adoption des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 représentant des revenus et des dépenses de 11 769 346 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'année financière commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2022. De plus, le conseil autorise la publication d'un document explicatif dudit budget dans l'Avantage gaspésien.

ADOPTÉE

21-12-354

4.- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT la présentation par le maire du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, pour un montant total de 7 332 695 \$, soit 4 594 695 \$ en 2022, 1 710 000 \$ pour l'année 2023 et 1 028 000 \$ en 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour les années 2022, 2023 et 2024 et d'autoriser la publication d'un document explicatif dudit programme triennal dans L'Avantage gaspésien.

ADOPTÉE

5- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

21-12-355

6- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 57.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cg